

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 27 février 2019

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 19/02/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN

Présents : 9

Présents : Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Paul BOUFFIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Yannick BOYER, Michel GENEVRIER

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Budget eau : vote du Compe administratif 2018. - DE_2019_004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SARLIN José, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par SARLIN José après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		189 930.42		1 000.00		190 930.42
Opérations exercice	395 108.75	114 623.99	56 110.01	56 110.01	451 218.76	170 734.00
Total	395 108.75	304 554.41	56 110.01	57 110.01	451 218.76	361 664.42
Résultat de clôture	90 554.34			1 000.00	89 554.34	
Restes à réaliser						
Total cumulé	90 554.34			1 000.00	89 554.34	
Résultat définitif	90 554.34			1 000.00	89 554.34	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre

~~budgetaire aux différents comptes.~~

Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 28/02/2019

004-210402343-20190227-DE_2019_004-DE

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/02/2019
004-210402343-20190227-DE_2019_004-DE